

N° 7 –
juillet 2016



Le mot du Maire :

Mes chers concitoyens,

Comme vous le savez sans doute, grâce au Républicain Lorrain et à notre site internet, le jury pour notre label villes et villages fleuris est passé à Mey le mois dernier, car le maintien de notre 3^{ème} fleur était en suspens depuis l'année dernière. Nos efforts pour la conserver ont donc porté sur les points d'amélioration qui nous avaient été signalés.

Nous avons donc mis au point un plan d'actions que Jean-Marc a mis en œuvre et nous espérons aujourd'hui que le jury renouvellera notre label.

Je vous tiendrai au courant du résultat par l'intermédiaire de notre info flash.

J'en profite également pour vous dire que, si par mégarde, vous mettiez l'info flash à la poubelle avec les publicités, vous pouvez le retrouver ainsi que toutes les informations concernant notre commune et son actualité via notre site internet et notre page facebook.

Je rappelle à ceux qui désirent participer au repas du 14 août de ne pas oublier de s'inscrire auprès d'une de nos associations.

Encore une fois bonne vacances à tous!

Site de la commune de Mey : <http://www.mairie-mey.fr>

Le conseil municipal en bref :

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 13 juillet sous la présidence de Patrice Bourcet.

Ce conseil a été essentiellement consacré à la dissolution du Syndicat Mixte à vocation touristique du Pays Messin et du SIVOM de Vigy et de Montigny Nord, auxquels Mey adhère..

Dans le cadre de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale, le Schéma Départemental de la coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par Monsieur le Préfet de la Moselle le 30 mars 2016, propose la dissolution de ces deux syndicats. Monsieur le Préfet a donc demandé aux communes membres de ces syndicats de se prononcer sur ces dissolutions.

Le conseil municipal de Mey a approuvé la dissolution de ces deux syndicats.

Retrouver toutes les délibérations du conseil municipal de Mey sur le site de la commune : rubrique vie municipale _ conseil municipal et délibérations.

*Nous avons un nouveau
correspondant du Républicain Lorrain
à MEY. Il s'agit de Monsieur Thierry ROBINET
Tél. 06 75 92 91 96*

*Courriel :
robinet.thierry@numericable.fr*



Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 25 juillet au 09 août.

Reprise des permanences le 10 août.

Le village s'engage au service de la biodiversité

De notre correspondant du Républicain Lorrain

« C'est une nouvelle étape dans notre démarche en faveur de l'environnement » précise Patrice Bourcet, maire de la commune.

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité de Mey a décidé de passer au zéro phyto. « Les désherbants ne sont plus utilisés pour l'entretien de nos espaces verts, pour plusieurs raisons : protéger la santé de la population, préserver l'environnement et sauvegarder la biodiversité. Par ailleurs, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires à compter de 2017 pour les collectivités publiques » rajoute François Leroy, 2e adjoint.

« Si vous observez depuis quelques temps des espaces non tondu dans les pelouses de la commune, ce n'est pas un oubli, c'est tout simplement une zone de refuge pour la biodiversité. Réserver un espace non tondu de prairie permet la création d'une zone de calme qui sera appréciée par de nombreux animaux pour s'y réfugier, s'y nourrir et s'y reproduire : insectes, oiseaux, hérissons et autres petits mammifères apprécieront cet espace. Nous avons également décidé de semer, dans certains massifs, des mélanges de fleurs appréciées par les oiseaux, les papillons ou les abeilles » souligne Jean-Marc Willems, l'agent technique responsable des espaces verts de la commune.

Un bien bel exemple en faveur de l'environnement qui va peut-être donner des idées à d'autres communes...



14 août 2016 : Commémoration de la bataille de Mey de 1870.

Au programme :

10h15 : messe à l'église de Mey

11h15 : rassemblement place de l'église et départ en cortège au monument

11h30 : discours et dépôt de gerbes au monument

12h00 : verre de l'amitié offert par la commune

Repas préparé par les Cochoneux de la Seille (inscription ci-dessous)

Merci de déposer le coupon réponse ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque avant le 3 août 2016 soit :

- à l'ordre de l'AssosMey :

A déposer boîte à lettre,
18 rue de l'Ecole

ou

- à l'ordre de Mey Loisirs :

A déposer chez Mme Rodrigues,
6 rue de l'Ecole



INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 03 08 2016

NOMBRE DE MENU(S) ADULTE x 15 € =

NOMBRE DE MENU(S) ENFANT x 5 € =

(Moins de 12 ans)

Nom _____

Prénom _____

